



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

VILLE DE LOURDES
(HAUTES-PYRÉNÉES)

L'an deux mille dix-sept et le vendredi trente juin, les membres du Conseil municipal de la ville de LOURDES, convoqués régulièrement le vingt-trois juin 2017, se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

Etaient présents :

Josette BOURDEU, Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Madeleine NAVARRO, Gérald CAPEL, Camille CASTERAN, Michel AUSINA, Annette CUQ, Anjelika OMNES, Odile VIGNES, Marie-France AUZON-LAFFITTE, Sandrine FOCESATO, Michel NICOLAU, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Claude HEINTZ.

Etaient excusés :

Alain GARROT
Alain ABADIE
Nathalie BARZU donne procuration à Madame le Maire
Maxime LAFFAILLE donne procuration à Michel NICOLAU
Jean-Luc DOBIGNARD donne procuration à Patricia SAYOUS
Hervé ABADIE donne procuration à Philippe SUBERCAZES
Yacine KASBAOUI donne procuration à Michel AUSINA
Michel REBOLLO-PEREZ donne procuration à Jean-Pierre ARTIGANAVE

Etaient absents :

Eric BARZANTI,
Michel AZOT,
Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU.

Secrétaire de séance : Philippe SUBERCAZES

N° 1

**CONVENTION POUR LA VENTE DE FORFAITS VTT
ENTRE LA VILLE DE LOURDES ET LA SOCIETE BIKE & PY**

Rapporteur : Madame le Maire

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la convention de partenariat ci-annexée à intervenir entre la ville de Lourdes et la société Bike & Py,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

N° 2

**CONVENTION DE STATIONNEMENT PUBLIC PAYANT
PARKING PEYRAMALE : AVENANT N° 11**

Rapporteur : Madame le Maire

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent l'avenant ci-annexé, destiné à prolonger jusqu'au 31 décembre 2017, la convention de stationnement public payant – Parking Peyramale, entre la Ville de Lourdes et la SNC Les Parkings de Lourdes,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération et notamment l'avenant ci-annexé.

N° 3

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER POUR LE CHATEAU-FORT

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après avis de la 6° commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) approuvent le rapport présenté,

2°) décident de la création d'un emploi saisonnier supplémentaire pour le site du Château-Fort tel que présenté ci-dessus,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 4

DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU

Rapporteur : Madame le Maire



Le Maire,

Josette Bourdeu
Josette BOURDEU

Vice-présidente du Conseil départemental
des Hautes-Pyrénées